

Dossier Spécial



PILE COMMUNICATION
FACE

*Le talent de vous faire
connaître !*

IMAGE DE MARQUE, CRÉATION GRAPHIQUE, ÉDITION...

03 83 98 41 20 - www.pileouface.fr

Collectivités : à l'heure des transitions...



ac2m
la com' et l'objet

EXCLUSIVITE
BRODERIE 3D
ET BOUCLETTE

MADE IN FRANCE

Pour les :
PETITES, MOYENNES ET GRANDES SÉRIES

Découvrez notre collection textile 2021,
demandez un catalogue

03 83 26 19 69 - contact@ac2mpub.fr

ac2m-communication.fr

ASSOCIATIONS
ENTREPRISES
COLLECTIVITÉS
CSE

[f](https://www.facebook.com/AC2MPUB) [i](https://www.instagram.com/AC2MPUB) @AC2MPUB

N° 8

Rez de jardin, surface de stockage de **150 m²** environ.

Détails 2 cellules cloisonnées et 1 espace vestiaire avec douche.

Équipements sol béton, éclairage avec néons, accès plain pied.

Disponibilité Immédiate.



RDC, surface de bureaux de **360 m²** environ (divisible à partir de 60 m²) quote part de parties communes incluses.

Détails bureaux cloisonnés, open-space d'accueil, salle de réunions, kitchenette.

Équipements sol en dalle moquette, murs peints, faux plafonds avec néons encastrés, chauffage électrique. Parkings.

Disponibilité Immédiate.



1^{er} étage:

→ Surface de bureaux de **220 m²** environ quote part de parties communes incluses.

Détails 5 bureaux cloisonnés, un open-space, une salle de réunion, une kitchenette.

Équipements sol en dalle moquette, murs peints, faux plafonds avec néons encastrés, chauffage électrique. Parkings.

Disponibilité Immédiate.

→ Surface de bureaux de **60 m²** environ quote part de parties communes incluses

Détails open space

Équipements sol en dalle moquette, murs peints, faux plafonds avec néons encastrés, chauffage électrique. Parkings.

Disponibilité Immédiate.

Technopole de Brabois

BUREAUX À LOUER

Allée du Bois de la Champelle
Vandoeuvre les Nancy

Environnement
calme et boisé.

Accessibilité
Autoroute A33 et A330
Tramway, Bus.

DIRECT PROPRIÉTAIRE
06.22.94.16.98



ÉDITO

Question de territorialisation... ■



Sur le front, et en première ligne pour la plupart ! Depuis un an, les collectivités locales, à tous les niveaux, de la région, aux départements, aux intercommunalités et peut-être plus encore au niveau des communes, sont sous le feu de la pandémie de Covid-19 et de ses conséquences économiques et sociales pour

leurs administrés. La crise est un mal latent qui frappe au plus près sur les territoires en toute proximité. Dans le contexte criant du manque de masques au tout début de l'épisode épidémiologique, les collectivités locales remuent ciel et terre pour tenter de trouver des solutions et jouent un rôle majeur dans le bon déroulement de la mise en œuvre des différents dispositifs d'accompagnement en lien avec l'État et les différents acteurs de l'écosystème. Ce bloc communal, présenté comme l'un des acteurs majeurs de la relance économique souhaitée, est aidé et soutenu via, notamment, des fléchages financiers présents dans le plan France Relance, mais il entend également être aujourd'hui reconnu comme véritablement légitime lors de prise de décision. Pour François Baroin, le président de l'Association des maires de France (AMF) : «c'est aux maires de décider des modalités d'un reconfinement éventuel, d'un couvre-feu et de son heure, de rouvrir ou fermer les établissements qui reçoivent du public», assure-t-il dans un récent entretien à nos confrères d'Aujourd'hui en France. «Dans la proximité, les élus locaux savent mieux faire que l'État», continue le président de l'AMF, demandant un réexamen de l'état d'urgence sanitaire pour «permettre aux maires d'avoir un rôle actif dans la gestion et l'organisation des mesures.» Avec en arrière-plan, cette volonté affichée de donner plus de pouvoirs (et de moyens sonnants et trébuchants) aux élus locaux. Légitime ? La question ne date pas d'hier mais la Covid-19 a piqué au vif bon nombre d'élus et a réactivé les distorsions déjà présentes entre le pouvoir de Paris et ceux des territoires. «L'État est enfermé dans sa propre certitude qu'en étant partout, en tous lieux et toutes circonstances, il va régler tous les problèmes (...). Pour agir en proximité, il faut s'appuyer sur l'expérience douloureuse que nous vivons depuis un an pour avoir une très grande ambition de transfert des compétences d'effectifs et de budget de l'État vers les collectivités.» Un nouveau cap de la territorialisation pourrait être franchi. Elle ne se résume pas à une réforme et un découpage sur une carte. D'ici là, la crise continue et des échéances électorales de proximité se profilent au mois de juin pour les élections régionales et départementales. En attendant 2022 et l'élection présidentielle...

Emmanuel VARRIER

« Le bloc communal est présenté comme l'un des acteurs majeurs de la relance économique. Encore faut-il qu'il en ait les moyens... »

Sommaire

Prospectives : Les territoires en mode transition au pluriel...	14
Élections : régionales, départementales : question d'identité sur fond de Covid	16
Économie de proximité : mobilisation générale pour sauver le commerce local	18
Commandes publiques : France Relance et le bloc communal en marche, mais	20
Territoires : des collectivités plus grandes et plus efficaces ?	22
Loi de finances 2021 : dans la crise, garder l'équilibre pour les collectivités	24
Marchés publics : le droit de la commande publique et la pandémie de Covid-19	26
Transition digitale : les collectivités territoriales : un maillon principal de la cyberdéfense nationale	27
Métropolisation : un atout ou une menace pour les territoires ?	28
Conjoncture : Les Contrats de relance et de transition écologique (CRTE) au service de la relance économique	29



Haute & Basse
Tension



Efficience
Energétique



Télécommunication

150, Rue Mollevaut – 54000 NANCY – Tél 03.83.32.22.76 – contact@minich-sas.fr



PROSPECTIVES

Les territoires en mode transition au pluriel... ■

ENVIRONNEMENT, ÉNERGIE, NUMÉRIQUE, DIGITAL, SOCIÉTAL SONT AUJOURD'HUI AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS DES COLLECTIVITÉS LOCALES, ET CE, QUELLE QUE SOIT LEUR TAILLE. MAÎTRE-MOT AFFICHÉ : TRANSITION ! LA CRISE SANITAIRE ET SES PRISES DE CONSCIENCE JUGÉES SALVATRICES S'AFFICHENT COMME DES FILS ROUGES À SUIVRE POUR TENTER DE CONSTRUIRE DES TERRITOIRES PLUS RÉSILIENS VISANT À BÂTIR UN DESTIN COMMUN. LE MONDE D'APRÈS SE PRÉPARE AUJOURD'HUI, RESTE À FAIRE CONVERGER LES SYNERGIES HISTOIRE D'Y ABOUTIR RÉELLEMENT TOUT EN PROGRAMMANT LES FINANCEMENTS. LE CHALLENGE A RELEVÉ EST IMMENSE ET BON NOMBRE D'ACTEURS LOCAUX DOUTENT D'AVOIR LES MOYENS NÉCESSAIRES POUR Y PARVENIR.



Quel territoire et quelle ville pour demain ? La pandémie de Covid-19 et ses conséquences économiques et sociales entraînent les acteurs territoriaux à adapter leur politique territoriale. La région n'échappe pas à la règle, maître-mot affiché : transition mais au pluriel.



Quel monde voulons-nous en 2040 ? Question posée au début du mois à l'occasion du lancement de la contribution participative et citoyenne pour la révision du Scot (Schéma de cohérence territoriale) de la Multipole Nancy Sud Lorraine (qui devrait être approuvée en 2023). À l'instar d'autres syndicats mixtes et structures communales et locales, la Multipole lorraine (regroupant treize intercommunalités) entend dépasser le mode « prospectives » qui prévaut toujours aujourd'hui en matière d'anticipation de la construction des territoires de demain en mode actions rapides, histoire d'actionner les bons leviers pour parvenir à bâtir des territoires devant satisfaire un destin commun. Une donne et approche bien présentes dans la région. « La crise sanitaire qui perdure, l'accélération du réchauffement climatique, nous obligent à engager sans plus attendre, les mutations nécessaires. Et c'est bien à l'échelle des ter-

ritoires avec l'ensemble de ses habitants que les leviers sont à activer », assurait fin février Chaynesse Khirouni, présidente de l'agence de développement des territoires Nancy Sud Lorraine, Scalen, et vice-présidente de la Métropole du Grand Nancy en charge de la transition écologique, de l'urbanisme, du foncier, de l'énergie, de l'agriculture et de l'alimentation, à l'occasion de la présentation de l'Atlas de l'agence s'affichant comme un document majeur et de travail en termes d'élaboration de politique territoriale.

CRISES ÉCOSYSTÉMIQUES

Maître-mot affiché : transition mais transition au pluriel. « La situation actuelle confirme aujourd'hui les transitions qui se doivent d'être engagées. Écologique, énergétique, alimentaire, des mobilités et de l'économie. » Constat établi et, dans l'ensemble, reconnu à différents degrés par une grande majorité

d'acteurs et de décideurs locaux. Futuribles, centre de réflexion et d'études prospectives visant à une intégration efficace du temps long dans les décisions et les actions, s'est intéressé à savoir quels étaient les principaux changements à venir selon les acteurs des territoires. Dans une récente enquête (parue au début du mois de février où une centaine d'acteurs territoriaux ont été interrogés), il ressort « que, ce sont les changements environnementaux et sociaux qui sont les plus importants avec une mention particulière pour les crises dites écosystémiques correspondant à la superposition des différentes natures de crise (économique, sociale...) liées à une forte dégradation des écosystèmes ou du climat (...). Les acteurs territoriaux sont conscients de l'ampleur des changements à l'œuvre, mais aussi du fait que la capacité à anticiper ou à gérer ces changements sera nécessairement collective », peut-on lire dans cette enquête. Du collectif nécessaire où les

Mobilité : moteur de la relance ? ■

3,9 milliards d'euros ! C'est le montant, au niveau national, que les territoires urbains pourraient investir dans plus d'une centaine de projets dès cette année au niveau de la mobilité. Sur deux ans, le chiffre atteindrait les 9 milliards d'euros. C'est ce qui ressort d'une enquête menée par France Urbaine (l'association des métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération et grandes villes) visant à recenser le volume total des programmations pluriannuelles. « Les projets locaux existent et les territoires urbains sont disposés à s'engager sur des investissements massifs et structurants, les élus urbains attendent un accompagnement de l'État à hauteur de cet engagement. Un soutien plus ambitieux aux mobilités urbaines s'avère nécessaire », assure France Urbaine dans un communiqué.





échelons locaux devraient, en toute logique, monter en puissance, le tout avec une articulation des échelles territoriales efficace. La pandémie de Covid-19 et ses conséquences économiques et sociales accélèrent ce besoin inexorable de changement et d'adaptation en matière de politique territoriale. Reste que, toujours selon l'étude de Futuribles : «une part importante des acteurs territoriaux considèrent que leurs marges de manœuvre sont nulles ou quasi inexistantes.»

ÉCOUTE, ADAPTATION, EXPÉRIMENTATION

Crise, recul de la biodiversité, place de plus en plus croissante des nouvelles technologies (et de la mainmise des Gafa sur l'économie urbaine) dans l'organisation des services publics, stratégie poussée de zéro artificialisation des sols, en passant par le changement climatique sont autant d'éléments qui aujourd'hui sont pris en compte (à différents niveaux d'acceptation et surtout de mises en œuvre). «2040, c'est demain et c'est aujourd'hui que les investissements et les programmes se préparent. Il est néces-

saire, de faire converger les différents points de vue pour aboutir à un cadre global et solide en lien avec le destin commun des différents territoires», assure Denis Vallance, le président du syndicat mixte de la Multipole Nancy Sud Lorraine. L'accélération des transitions s'affiche quasiment comme le salut des territoires «avec une force d'action locale pour favoriser l'écoute, l'adaptation, l'expérimentation, la solidarité en renforçant la cohésion spatiale en assumant pleinement l'interdépendance accrue entre les territoires urbains, péri-urbains, centraux et multipolarisés», explique Pascal Taton, le directeur général de l'agence Scalen dans l'introduction de la dernière édition de l'Atlas de cette agence de développement des territoires. «La nécessité d'agir collectivement plus vite pose des questions de méthode : coercitive et ou incitative, directive et ou participative, par petit pas et ou par seuils.» À cette question de méthode s'ajoute l'échéance des différents rendez-vous électoraux régionaux et départementaux (prévus pour le mois de juin prochain) qui viendront s'ajouter aux changements municipaux et intercommunaux opérés l'an passé. C'est dans ce contexte de réorganisation territoriale enga-

Smart city : l'avenir ? ■

Smart city ! Le terme est apparu il y a une petite dizaine d'années et ce concept de ville intelligente est presque tombé dans le langage courant. Reste que derrière cette dénomination bon nombre d'interrogations apparaissent. Une smart-city est-elle forcément une ville numérique ? À l'heure où les villes sont soumises au déferlement des technologies numériques et où l'économie urbaine est devenue le terrain de jeu des entreprises du secteur, la question se pose. Éléments de réponse dans l'ouvrage de l'économiste et urbaniste, Jean Haëntjens, «Smart City, ville intelligente : quels modèles pour demain ?» disponible cette semaine dans la collection Doc' en Poche des Éditions La Documentation française.

gée que la mise en œuvre des transitions nécessaires va devoir s'opérer. Pas facile... sauf si tout le monde s'y met.

Emmanuel VARRIER

Transition énergétique : suivez le guide... ■

Agir pour plus de sobriété et d'efficacité énergétique. Favoriser l'insertion des énergies renouvelables et des projets de territoires. Déployer et faire évoluer les réseaux d'énergie. Anticiper et optimiser le développement de la mobilité électrique sur le territoire. Lutter contre la précarité énergétique ! Ce sont les cinq axes de réflexion que le réseau Amorce (réseau national des territoires engagés dans la transition écologique) et Enedis mettent en avant dans un guide commun à destination des collectivités locales. «Il est nécessaire de coconstruire avec l'ensemble des parties prenantes de la politique énergétique des territoires (communes, intercommunalités, départements, régions), une stratégie de transition écologique impliquant le réseau public de distribution d'électricité», assurent les deux structures. Objectif affiché de ce guide : inciter les collectivités locales à mettre le service public de distribution de l'électricité au service de la transition écologique.



NOUVEAU
Depuis le 1^{er} janvier 2021

www.tabletteslorraines.fr

Les Tablettes
Lorraines

le service presse en ligne des Tablettes Lorraines, est habilité pour la publication des annonces légales de la **Meurthe-et-Moselle** et de la **Meuse**

www.gazettemoselle.fr

LA GAZETTE
Moselle

le service presse en ligne de la Gazette Moselle, est habilité pour la publication des annonces légales de la **Moselle**

Pour plus de renseignements, contactez

Héloïse Ettinger, directrice des éditions | h.ettinger@tabletteslorraines.fr ou h.ettinger@gazettemoselle.fr | 06.22.94.16.98



ÉLECTIONS

Régionales, départementales : question d'identité sur fond de Covid... ■

AUX URNES ! LES 13 ET 20 JUIN PROCHAINS, LES SCRUTINS DES ÉLECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES SONT ANNONCÉS. À L'INSTAR DES MUNICIPALES L'AN PASSÉ, LES ÉLECTEURS SONT APPELÉS À CHOISIR LEURS REPRÉSENTANTS SUR FOND DE PANDÉMIE DE COVID-19. SI LA CRISE SANITAIRE ET SA GESTION S'AFFICHENT, DÉJÀ, COMME UN DES THÈMES DES FUTURES CAMPAGNES ÉLECTORALES, LES MANŒUVRES D'ALLIANCE SONT DÉJÀ PALPABLES DANS LA RÉGION. UN GRAND EST QUI SEMBLE TOUJOURS RECHERCHER SA VÉRITABLE IDENTITÉ SURTOUT DEPUIS LA CRÉATION, EN DÉBUT D'ANNÉE, DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE.



Début mars dans le Territoire de Belfort à l'entrée du département du Haut-Rhin, le premier panneau officiel de la toute récente Collectivité européenne d'Alsace (créée en janvier dernier et regroupant les départements du Haut-Rhin et Bas-Rhin, restant des circonscriptions administratives de l'État) est installé. Une centaine de panneaux, où figure le nom Alsace accolé à celui du département du Bas-Rhin ou du Haut Rhin et du logo de la collectivité, ont été ou sont aujourd'hui en cours d'instal-

IDENTITÉ RÉGIONALE

Le parcours se termine en octobre 2020 où deux ordonnances (portant sur diverses mesures institutionnelles) viennent compléter la création législative de cette collectivité par la loi du 2 août 2019 relative aux compétences de la collectivité européenne d'Alsace. Une donne essentielle dans l'histoire de la jeune région Grand Est ! C'est dans ce contexte d'affirmation d'identité régionale que les élections régionales et départementales sont annoncées à la mi-juin (voir encadré). Le Grand Est, région XXL avec ses dix départements s'étendant sur plus de 57 000 km² de Strasbourg à l'Est et Nogent-sur-Seine à l'Ouest, a su démontrer son unité depuis le début de la crise sanitaire. Les dispositifs régionaux mis en œuvre n'ont pas fait, à quelques exceptions près, l'objet de critiques virulentes et l'union sacrée des forces est toujours bien palpable. En coulisses, les stratégies politiques commencent à s'orchestrer, des projets d'union commencent à voir le jour histoire, pour certains, de ne pas revivre le scénario des dernières élections régionales de 2015. À ce niveau électoral, région et surtout départements, les approches politiques



Les élections régionales et départementales se dérouleront du 13 au 20 juin. Dans le Grand Est, la récente création de la Collectivité européenne d'Alsace rend ses rendez-vous électoraux particulièrement atypiques.

sont naturellement présentes mais l'important, du moins, c'est ce que recherche la majorité des électeurs, est surtout l'efficacité à mener les différentes actions nécessaires pour continuer à faire de la région Grand Est et de l'ensemble de ses territoires, une région s'inscrivant dans un avenir serein. Reste que l'échéance l'an prochain de l'élection présidentielle risque fortement de prendre le dessus sur les enjeux régionaux. Un avant-goût de 2022 dans quelques mois apparaît donc se profiler.

Emmanuel VARRIER



Les électeurs sont appelés aux urnes les 13 et 20 juin, en cas de second tour.

lation. La création de cette nouvelle collectivité dans le paysage régional a fait couler beaucoup d'encre, et suscite toujours bon nombre d'interrogations, mais elle est loin d'être une surprise. Dès la création de la région Grand Est, en janvier 2016, bon nombre d'élus alsaciens ont souhaité donner une plus grande place institutionnelle à l'Alsace. En octobre 2018, après plusieurs discussions entre les membres du gouvernement, les élus locaux des départements concernés, une déclaration commune visant à la création de cette collectivité est signée.

« Un avant-goût de 2022, date de l'élection présidentielle, apparaît se profiler dans quelques semaines... »

Les appels de mi-juin ■

Les 13 et 20 juin prochains ! Les dates des prochaines élections départementales et régionales sont tombées. Le 7 mars dernier, le décret portant convocation des électeurs pour ces élections a été publié au Journal officiel, en application de la loi du 22 février dernier. Initialement prévues en mars, les élections de 2021 vont tenir compte des difficultés à faire campagne pour les candidats pendant la crise sanitaire. Conséquence directe : la durée de la campagne électorale officielle sera allongée d'une semaine. Pour le premier tour, elle sera ouverte à partir du 24 mai prochain et se terminera le 12 juin. En cas de second tour, la campagne reprendra le 14 juin et se terminera le 19 juin.



Avec ma
MUTUELLE
santé
C'EST ZEN
toute
L'ANNÉE



PROTECTION
SOCIALE
DES DIRIGEANTS
ET DE LEURS
SALARIÉS


ACORIS
mutuelles

▶ N°Cristal 09 69 36 10 20
APPEL NON SURTAXE

Plus de 20 agences en Lorraine
et en Franche-Comté
acorismutuelles.fr





ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

Mobilisation générale pour sauver le commerce local ■

IMPACTÉ PAR LA CRISE DE LA COVID-19, LE COMMERCE DE PROXIMITÉ, DONT UNE PARTIE A LONGTEMPS ÉTÉ NOMMÉE «ACTIVITÉ NON ESSENTIELLE» A VU AU FIL DES MOIS LES COLLECTIVITÉS LOCALES SE METTRE AU DIAPASON POUR VENIR À SON SECOURS. IL Y EUT D'ABORD LE SOUTIEN IMMÉDIAT PUIS LA PRISE DE CONSCIENCE QUE CETTE ÉCONOMIE POUVAIT ÊTRE POUR LES TERRITOIRES, UN VRAI GÂGE POUR UN AVENIR AUX CONTOURS INCERTAINS. À LA CONDITION DE LA STRUCTURER, DE L'HARMONISER, DE LA RENDRE LISIBLE AUPRÈS DU CONSOMMATEUR, LEQUEL LA PLÉBISCITE. FAIRE SES COURSES DANS SA RUE ? TOUT N'EST PAS SI SIMPLE.



À l'heure où la digitalisation s'impose comme la nouvelle norme, quel avenir pour le magasin physique ?

 Il y a eu d'abord ces milliers de grilles fermées durant les confinements. Et le désespoir, palpable, des propriétaires d'échoppes et de magasins, en Lorraine comme ailleurs dans le pays. Beaucoup le sont d'ailleurs encore. On pense aux restaurants, bars et cafés. Entre autres. Puis, la prise de conscience que mettre en danger de mort ces commerces locaux, c'était appauvrir nos cœurs de ville. De très nombreuses localités dans nos quatre départements et les intercommunalités se sont mobilisées pour soutenir les commerçants, les artisans, les restaurateurs, les hôteliers... La diversité des mesures et actions mises en place ont illustré le volontarisme de ces élus de la France des territoires, ancrés dans les réalités du quotidien : prise en charge des loyers, «market place», achats d'outils de

livraison aux clients... Autant de dispositifs qui ont été adoptés à court terme, souvent face à l'urgence de la situation, mais qui s'inscrivent désormais dans le plus ou moins long terme. On a vu ainsi fleurir une palette d'exonérations : au titre des taxes perçues pour les enseignes commerciales et la publicité extérieure, des redevances et droits d'occupations pour les étalages, des marchés, des redevances des exploitants des kiosques, des loyers pour les commerçants fermés appartenant aux communes, de la gratuité de parking. Des systèmes de subvention également à destination de l'hôtellerie et de la restauration. Cela à un coût pour les collectivités, de quelques milliers à plusieurs centaines de milliers d'euros. C'est le «quoi qu'il en coûte». Le prix à payer pour sauver le commerce de proximité et l'attrac-

tivité des villes. Il sera bien temps de dresser la facture quand la crise sera, du moins finie, au moins jugulée, et que la vie pourra recouvrer un aspect de normalité.

LE E-COMMERCE INCONTOURNABLE

Des collectivités locales, départementales et régionales ont développé des plateformes de vente en ligne locale, avec cet objectif de faire se rencontrer les acteurs économiques locaux et une clientèle de proximité qui a changé ses habitudes de consommation lors des confinements en optant pour les circuits courts et les achats sur internet. Des solutions moins onéreuses ont permis une géolocalisation



des entreprises accessibles sur les territoires. Les CCI et les intercommunalités en ont souvent été les fers de lance. Drive, bons d'achat, livraisons à vélo font partie des alternatives trouvées. La Banque des Territoires s'est aussi engagée : cofinancement de postes de managers de commerce, analyse de l'impact de la crise sur le tissu commercial des villes avec un appui en ingénierie territoriale dans la mise en place et le cofinancement d'une solution numérique commerce. La Banque des Territoires débloque près d'un milliard d'euros en direction du commerce de centre-ville. Tant pour soutenir immédiatement la reprise que pour s'inscrire à plus long terme dans la relance. Elle faisait cette analyse en fin d'année passée : «On s'attend à une augmentation de 15 à 30 % des faillites de commerces de centre-ville. En sachant que 70 % des commerces de villes moyennes sont des commerces indépendants qui sont souvent seuls face à la crise. Le programme Action Cœur de Ville avait déjà mis en lumière des tendances assez fortes de fragilité.» Une évidence est apparue. Celle de renforcer la numérisation de ces commerces de proximité. Tout un paysage nouveau est en train de se dessiner. Il passe aussi par la Lorraine : monnaies locales, sites de ventes en ligne, e-réservation, click & collect.

« La crise va provoquer la fermeture de 15 % à 30 % des commerces de centre-ville. »



Dans la valorisation des circuits courts, les collectivités locales sont un levier essentiel.

QUEL AVENIR POUR LES CIRCUITS COURTS ?

Enfin, on ne saurait omettre la part croissante des circuits courts : ventes à la ferme, magasins de producteurs, associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (Amap), initiatives des chambres d'agriculture : un vrai mouvement s'est accéléré en Meurthe-et-Moselle, Moselle, Meuse et Vosges. Une statistique notait récemment que «30 % des exploitations agricoles en France n'avaient pas d'autre avenir que de s'engager dans les circuits courts.» Mais, produire, vendre et gérer demande des investissements, des formations, des accompagnements. Ici, encore, les collectivités sont un levier de dynamisation. Elles peuvent agir sur le foncier, favoriser l'implantation de producteurs, essayer un modèle de consommation locale sur leur périmètre. En Meurthe-et-Moselle, la ville de

Vandœuvre-lès-Nancy a introduit dans ses critères d'attribution de son marché public des cantines scolaires une quantité de produits frais achetés auprès des producteurs locaux. Une telle démarche fait tache d'huile. Les circuits courts : un commerce équitable, générateur de lien social et moins gourmand en transport et en CO₂. Mairies et intercommunalités en sont de plus en plus convaincues. On ne sait quel sera le visage du monde d'après. S'il peut s'éloigner d'un gigantisme incontrôlable et se recentrer sur des échelles plus petites, respectueuses des femmes, des hommes, des terres et de la biodiversité, cette crise aura servi à quelque chose. Le commerce de proximité, valorisé dans cette dimension plus réaliste et plus rationnelle, ne pourra qu'en sortir gagnant. Jadis, nos aïeux ne considéraient pas leurs villages comme un enfermement, bien au contraire...

Laurent SIATKA

Union de compétences pour la conception et la fabrication de :

Signalétique, panneaux d'expo, adhésifs et stickers, déco de véhicules professionnels...

Au service des Collectivités locales pour vos imprimés administratifs et de communication ainsi que tous documents pour les Elections Régionales et Départementales.

PILE
COMMUNICATION **FACE**

03 83 98 41 20 - www.pileouface.fr

Labellisé Imprim'Vert
Engagé RSE - Certifié PEFC - FSC
Nancy - Maxéville - Parc Saint Jacques

SharePrint
Imprimeur créatif

03 83 98 80 00 - www.shareprint.fr



COMMANDES PUBLIQUES

France Relance et le bloc communal en marche, mais... ■

RELANCER LA COMMANDE PUBLIQUE ! C'EST LE CREDO AFFICHÉ DE L'ÉTAT AVEC UNE ENVELOPPE BIEN PRÉSENTE DANS LE PLAN FRANCE RELANCE. UN FLÉCHAGE AUQUEL S'AJOUTE UNE MOBILISATION DU BLOC COMMUNAL POUR RÉINJECTER DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE VERSION CHANTIERS. RESTE QUE POUR LES PROFESSIONNELS DÉPENDANTS DE LA COMMANDE PUBLIQUE, AVEC EN PREMIÈRE LIGNE CEUX DU SECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS, LE COMPTE APPARAÎT ENCORE BIEN LOIN.



Une traversée du désert ! C'est ainsi que l'année 2021 est aujourd'hui perçue par les professionnels des Travaux Publics dans la région, principal secteur quasi entièrement dépendant de la commande publique. L'an passé, la baisse du nombre de commandes publiques (qui représentent 70 % du chiffre d'affaires du secteur) a chuté de plus de 40 % et notamment en provenance du bloc communal. Les communes et communautés de communes sont les principaux donneurs d'ordre et même si aujourd'hui les appels d'offres commencent de nouveau à tomber, il apparaît probable que cela ne sera pas suffisant pour permettre à bon nombre d'entre eux, tributaires de la commande publique, de sortir réellement la tête de l'eau. «Notre secteur est sur un temps long. Le délai entre l'idée d'un projet d'une commune et le premier coup de pioche, c'est au minimum un an. Ce sont les petits projets qu'il faut activer rapidement. L'investissement est possible, l'argent est là. Vous prenez l'exemple du plan État-Région, on arrive au bout de ce plan quinquennal, 80 % des communes devraient avoir investi, nous n'en sommes qu'à 20 %. L'investissement n'est pas consommé car les projets ne sont pas pris», assurait dans nos colonnes au mois d'octobre Thierry Ledrich, le président de la Fédération des travaux publics de Lorraine.

« **Les collectivités pourront participer pleinement dès cette année à la relance.** »

Olivier Dussopt, ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, chargé des comptes publics.



Avec la commande publique, les collectivités locales entendent participer, si elles le peuvent, à la relance économique.

Un investissement jugé possible par les professionnels dépendants de la commande publique et par l'État.

FILET DE SÉCURITÉ BUDGÉTAIRE

«Les mesures de soutien aux entreprises, via le plan France Relance, participent à la résilience de la situation financière des collectivités territoriales observée en 2020. Selon les derniers chiffres disponibles, leurs recettes réelles de fonctionnement diminuent de manière modérée (- 1,4 %) au regard de la récession observée (- 8,2 %), ce qui permet à leur épargne brute, pilier du financement des investissements, de rester largement positive en retrouvant son niveau de 2012, soit 31 milliards d'euros.» À en croire ce communiqué du gouvernement, en date du 9 mars, l'enveloppe nationale en matière de commandes publiques pourrait donc se chiffrer à 31 milliards d'euros. «Il faut demeurer attentif aux situations individuelles des collectivités puisque les produits appelés à être versés en 2021 aux collectivités indiquent des évolutions contrastées avec des variations significatives à la hausse comme à la baisse

selon les territoires.» En première ligne de ces produits versés aux collectivités : la CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises). Pour l'État : «la reconduction du filet de sécurité budgétaire en 2021, voté en loi de finances initiale, permettra aux communes et intercommunalités de faire face à une éventuelle baisse de CVAE, notamment quand celle-ci s'écarte significativement de la tendance nationale et entraîne une diminution importante des recettes fiscales. Le filet de sécurité garantit d'avoir des ressources fiscales au moins égales à celles perçues entre 2017 et 2019.» La commande publique devrait, à en croire l'analyse étatique, être réellement relancée. «L'évolution globale de la CVAE en 2020, répartie entre les collectivités en 2021, est très rassurante. Les collectivités pourront participer pleinement dès cette année à la relance. Les baisses individuelles plus marquées seront compensées par le filet de sécurité budgétaire de 2021», assure Olivier Dussopt, ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, chargé des comptes publics. Sur le papier, la commande publique devrait donc bien se poursuivre voire s'accélérer. Reste à faire passer les marchés, rapidement ! Emmanuel VARRIER

France Relance : fléchage public en Meurthe-et-Moselle ■

4,8 M€ de dotation à l'investissement local pour réaliser 21 M€ d'investissement public ! C'est le bilan tiré au début du mois par Arnaud Cochet, le préfet de Meurthe-et-Moselle, du plan France Relance dans le département. Exemple des chantiers aujourd'hui enclenchés : à Longwy, le transfert du musée des émaux dans un nouveau bâtiment rénové, la création d'un service de location longue durée de vélos à assistance électrique sur la communauté de communes Moselle-Madon ou encore la rénovation thermique de la médiathèque de Pont-à-Mousson.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL RECRUTE

DÉPARTEMENT
MEURTHE
& MOSELLE

BOOSTEZ VOTRE CARRIÈRE

INGÉNIEURS, TECHNICIENS,
ARCHITECTES, DÉVELOPPEURS,
MÉDECINS, TRAVAILLEURS SOCIAUX,
INFORMATIENS, MANAGERS,
CONTRÔLEURS DE GESTION



POURQUOI PAS VOUS ?

3 000 PERSONNES
TRAVAILLENT DANS LES SERVICES
DU DÉPARTEMENT

    @departement54

meurthe-et-moselle.fr



TERRITOIRES

Des collectivités plus grandes et plus efficaces ? ■

À L'HEURE DE LA MUTUALISATION DES SERVICES ET DES COMPÉTENCES, LE RAPPROCHEMENT DES COLLECTIVITÉS POUR DONNER PLUS D'EFFICACITÉ ET DE COHÉRENCE À LEUR ACTION SUR LES TERRITOIRES MONTE EN PUISSANCE. CE QUI ÉTAIT, IL Y A ENCORE QUELQUES ANNÉES, DES ACCORDS TACITES ET DE BON VOISINAGE, EST DÉSORMAIS ACCÉLÉRÉ PAR LA LOI. ALORS, FUSION OU UNION ? QUID DE NOTRE AUTHENTIQUE VILLAGE ET DE L'INTECOMMUNALITÉ À TAILLE HUMAINE ? SONT-ILS AMENÉS, DE MANIÈRE IRRÉVERSIBLE, À SE FONDRE DANS DES ESPACES PLUS GRANDS, AU RISQUE DE PERDRE LEUR IDENTITÉ ?



Le 1^{er} janvier 2019, les communes de Sexey-les-Bois et de Velaine-en-Haye ne faisaient plus qu'une : Bois-de-Haye. Naissait ainsi entre Toul et Nancy, une commune nouvelle. Elles sont actuellement 779, nées de fusions effectives de quelque 2 500 communes isolées, pour un volume d'habitants dépassant les deux millions. La loi du 16 décembre 2010 a installé dans le paysage de nos villes et campagnes ce principe des communes nouvelles. La loi Marcellin de 1971 relative aux fusions de communes n'ayant pas donné les résultats escomptés, la nouvelle incitation visait à favoriser la fusion des collectivités locales. Mais c'est la loi du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle qui allait être le véritable déclencheur. Quand, entre le 1^{er} janvier 2013 et le 1^{er} janvier 2015, seules 25 communes nouvelles avaient vu le jour, 517 communes nouvelles issues de la fusion de 1 760 communes sont nées entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2016. Le mouvement va depuis crescendo. L'incitation financière prévue par la loi de 2015 a eu un effet de levier sur les projets de regroupements, avec la baisse de la dotation forfaitaire durant trois ans. Parmi les autres facteurs décisifs : la baisse des dotations de l'État aux collectivités locales, avec pour conséquences la réduction des charges de



Dans le contexte de la mutualisation et de la métropolisation, quel avenir pour la gestion du village «à la française» ?

fonctionnement et la mutualisation avec d'autres communes. Également, la création d'intercommunalités de plus en plus étendues a incité les communes modestes à fusionner pour porter une voix plus forte au sein des communautés de communes. Depuis cinq ans, le nombre total de communes en France est passé en-dessous du seuil symbolique des 35 000.

MUTUALISER... JUSQU'OU ?

Si les communes fusionnées y voient un avantage financier, ce n'est pas le seul. La mutualisation des moyens matériels - véhicule, outillage et humains, avec des postes partagés - est une motivation forte. Dans ce contexte, quel avenir pour le périmètre communal quand de nombreuses enquêtes montrent l'attachement fort des Français à leur localité et à leur «clocher de village» ? L'intercommunalité se veut une réponse à l'émiettement communal. Elle tente de pallier cet inconvénient en permettant une préservation de l'espace communal, tout en réorganisant le cadre de l'administration territoriale. De nombreuses formes de coopération ont vu le jour : syndicats de communes, SIVOM,

districts urbains, communautés urbaines, communautés de villes, communautés de communes, d'agglomération, métropoles. La multiplication des structures est allée de pair avec l'enchevêtrement des compétences des intercommunalités «XXL». Peu aisé, dès lors, de reconnaître lisiblement les degrés de responsabilités. Beaucoup voit cela comme un affaiblissement de la démocratie locale. Dans le cadre des restrictions budgétaires, la tendance est à la réduction des communes et des intercommunalités. Ces dernières années, la politique menée va dans le sens des métropoles, via les lois Maptam et NOTRe. Selon une étude de France Stratégie en 2017, «la métropolisation du développement économique est tirée par une tendance à la concentration géographique des emplois de cadres.» Se pose alors l'avenir de la petite commune, pilier de la démocratie, du vivre ensemble, d'une certaine agilité économique, des services publics de proximité, au plus près des besoins spécifiques d'un territoire. Le tissu communal hexagonal est une mosaïque de plus de 500 000 élus municipaux. Le dilemme est là. Fusionner pour être plus fort ? Seulement s'unir pour garder sa pleine identité ? Au centre, l'impérieuse nécessité de garder le lien humain. Ce n'est pas le moindre des défis.

Laurent SIATKA



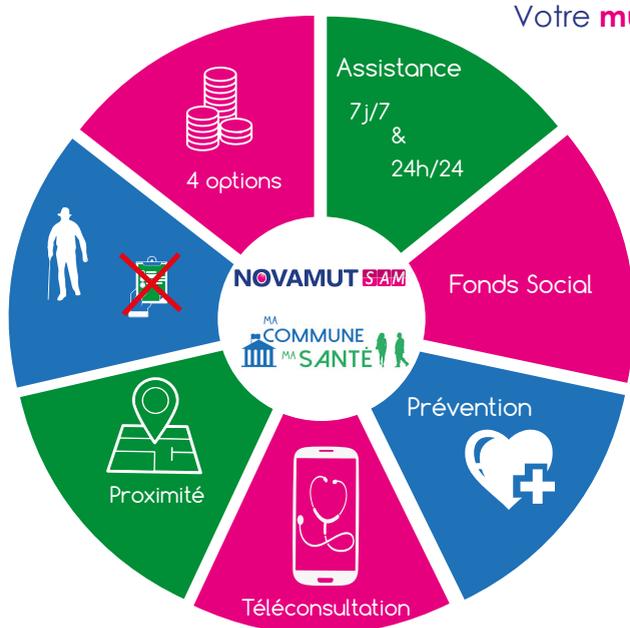
La France comptait 25 communes nouvelles en 2015. En 2020, elles approchaient les 800.



Travaillons **ensemble** pour créer un collectif au profit de chacun pour adhérer à la politique sociale de **VOTRE** commune.

Votre mutuelle communale par **NOVAMUT SAM**

Votre **mutuelle communale** pour vos administrés:



- adhésion facultative, **sans questionnaire de santé** et sans **limite d'âge**
- Contrat **responsable** qui inclus le **100% Santé**
 (Reste à charge 0€ en optique, dentaire et audio)
- Plusieurs options de garanties
- Un service **100% dédié** à nos adhérents
 (pas de plateforme téléphonique)
- Un gain au niveau du **pouvoir d'achat**
- Un **tiers payant** pour plus de simplicité
- Une **télétransmission** pour plus de rapidité
 (Remboursement en temps réel)
- Votre mutuelle à **proximité**

Votre service **NOVAMUT SAM** (service d'accompagnement mutualiste)

- Un service **assistance 24h/24** et 7j/7
 - Dont aide à domicile pour hospitalisation dès l'ambulatorie prévue ou non prévue.
- **Fonds social** pour des aides exceptionnelles médicales et paramédicales
- Des actions de **promotion** et de **prévention** de la **santé** pour tous
- Un service de **téléconsultation** MesDocteurs NOVAMUT



Les médecines douces prises en charge jusqu'à **250€**
 par an et par personne



Ostéopathe, homéopathe, acupuncteur, chiropracteur, étiope, microkinésithérapeute, diététicien, naturopathe, podologue, cryothérapie, hypnothérapie et ergothérapie

Pour obtenir des informations complémentaires
contact.sam@novamut.fr / 03.83.17.17.90



LOI DE FINANCES 2021

Dans la crise, garder l'équilibre pour les collectivités ■

FACE À LA CRISE SANITAIRE DE LA COVID-19, LES COLLECTIVITÉS LOCALES ONT VU LEURS BUDGETS FORTEMENT IMPACTÉS L'AN PASSÉ. POUR COMPENSER CES PERTES, LA LOI DE FINANCES 2021 PRÉVOIT UNE ENVELOPPE DE 2,3 MILLIARDS D'EUROS, VIA PLUSIEURS DISPOSITIFS. DESCRIPTIF.

2,3 milliards d'euros. C'est le montant global vers les collectivités dédié à la compensation des pertes engendrées par la crise sanitaire dans le cadre de la loi de finances pour 2021. Cela se décline par le renforcement du fonds de stabilité des départements, de nouveaux crédits de soutien à l'investissement des régions et une clause de sauvegarde pour le bloc communal reconduite cette année, à hauteur de 200 millions d'euros. Dans la continuité du plan France relance de 100 milliards d'euros de septembre 2020, qui doit répondre à la récession émanant de la pandémie, la loi de finances est en effet largement consacrée à la sauvegarde de l'économie. Elle acte, notamment, depuis ce 1er janvier, et de manière pérenne, la réduction des impôts dits « de production » pour les entreprises : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) perçue par les régions, cotisation foncière des entreprises (CFE) et taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) versées aux communes et intercommunalités. Destinée à pallier pour les entreprises les effets de la crise économique, cette baisse représente dix milliards d'euros en moins dans les caisses des collectivités territoriales, qui se trouvent ainsi compensés dans leur totalité. La loi de finances 2021 prévoit aussi 20 milliards d'euros de dépenses pour aider les secteurs les plus touchés par cette crise d'une ampleur inédite. C'est le cas de la restauration, de l'événementiel, des loisirs, du sport, de secteur de la montagne, artistique... Les jeunes entrent aussi dans ce dispositif massif, lequel consacre une large part - soit plusieurs milliards d'euros - de dépenses liées à l'environnement : rénovation énergétique des bâtiments publics et privés (extension de la prime MaPrimeRénov'), décarbonation de l'industrie ou développement de l'hydrogène.



Le dispositif des zones de revitalisation rurale reconduit pour 2021.

Les barèmes du bonus écologique pour les véhicules électriques neufs vont être abaissés en juillet prochain et en janvier 2022. La prime à la conversion évoluera aux mêmes dates. Également, le texte crée un nouveau crédit d'impôt pour l'installation de bornes de recharge de véhicules électriques.

SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ

L'enveloppe de ces mesures vertes : 650 millions d'euros pour promouvoir la rénovation thermique des bâtiments des communes et des ECPI, 300 millions d'euros en faveur de la rénovation thermique des bâtiments des départements et 600 millions d'euros pour les investissements des régions. Depuis ce 1er janvier, par ailleurs, la taxe d'habitation est supprimée pour les résidences principales. Depuis 2020, 80 % des foyers étaient totalement dégrévés de taxe d'habitation. Les 20 % de foyers restants seront progressivement exonérés jusqu'à la suppression totale de la taxe d'habitation en 2023. Un nouveau schéma de financement des collectivités locales est entré en vigueur donc pour intégrale-

ment compenser la perte du produit de taxe d'habitation. Dans ce plan de relance massif, la loi de finances 2021 proroge jusqu'en 2022 sept dispositifs de soutien aux territoires en difficulté. Ils devaient arriver à échéance à la fin de l'année 2020 : les zones de revitalisation rurale, les zones franches urbaines-territoires entrepreneurs, les zones d'aide à finalité régionale, les zones d'aide à l'investissement des PME, les bassins d'emploi à redynamiser et les zones de développement prioritaire. L'ensemble de ces zonages concerne quelque 14 000 communes en France, soit 40 % des communes hexagonales. Enfin, à propos du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée, la loi de finances pour 2021 acte l'automatisation progressive de la FCTVA. Elle consiste à remplacer l'examen manuel des dossiers de demande de remboursement envoyés aux préfetures par un calcul automatique dans une nouvelle application dédiée sur la base des dépenses imputées sur un ensemble de comptes éligibles. Les collectivités voient la procédure simplifiée. À terme, elles seront lestées de la lourdeur administrative que consiste l'envoi de ces dossiers spécifiques.

Laurent SIATKA

« La transition énergétique constitue en volet essentiel des mesures de la loi de finances 2021. » »

Simplifiez la diffusion de vos MARCHÉS PUBLICS !

 **MarchésPublics.pro**

Solutions sur mesure

**Vos marchés
juridiquement
sécurisés**

**Assistance
complète
GRATUITE**

**Tarifcation
à l'acte sans
abonnement**

Forfait Eco à 90€ ht*



Héloïse Ettinger

📞 06 22 94 16 98

@ h.ettinger@tabletteslorraines.fr

Une Question?

Une présentation sans engagement?

CONTACTEZ NOUS !

* Sur les Marchés inférieurs à 90 000€ ht

www.marchespublics.pro

LA GAZETTE
SOLUTIONS

Votre partenaire Annonces Légales & Formalités



MARCHÉS PUBLICS

Le droit de la commande publique et la pandémie de Covid-19 ■

LA CRISE SANITAIRE A EU UN FORT IMPACT SUR LES RÈGLES DE LA COMMANDE PUBLIQUE. POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES DIFFÉRENTS ACTEURS FACE À LA PANDÉMIE DE COVID-19, PLUSIEURS MODIFICATIONS JURIDIQUES ONT ÉTÉ APPORTÉES AUX CONTRATS DE LA COMMANDE PUBLIQUE.



Le droit de la commande publique impacté par la crise sanitaire de la Covid-19.

Avant 2016, le sens de la commande publique était limité au contrat conclu entre une administration publique et une entreprise privée au profit de la collectivité. Depuis l'entrée en vigueur du nouveau code de la commande publique le 1er avril 2019, le terme désigne aussi bien les contrats de marchés publics que les contrats de concession. Le recours à une commande publique doit être théoriquement conforme à certains principes tels que la liberté d'accès, l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures. Autrement dit, l'accès à l'appel d'offre pour décrocher un marché est ouvert à toutes les entreprises privées quels que soient leurs tailles et leurs statuts juridiques.

PLUSIEURS RÉFORMES DU DROIT DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Elles doivent être traitées d'une manière équitable, notamment quant aux conditions éligibles, le respect des délais, etc. Les procédures de consultation et d'attribution du marché public doivent en

être accessibles au public. L'ordonnance n° 2020-319 du 25 mars 2020 a été adoptée pour faire face aux effets négatifs de la Covid-19. Ses dispositions visent à adapter certaines mesures aux règles de passation, de procédure ou d'exécution des commandes publiques pendant la crise sanitaire. Elles ont été appliquées aux contrats en cours ou conclus durant la période courant du 12 mars 2020 jusqu'au 23 juillet 2020 inclus. Le recours à ces règles n'était possible que dans la mesure où elles sont nécessaires pour faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation. Pour permettre aux opérateurs économiques de présenter leur candidature ou de soumissionner, l'ordonnance a prévu une prolongation des délais de réception des candidatures et des offres dans le cadre des procédures en cours. À cet égard, les contrats qui étaient arrivés à terme pouvaient également bénéficier d'une prolongation au-delà de la durée fixée par le contrat lorsque la procédure de mise en concurrence ne pouvait plus être lancée. D'autre part, l'ordonnance n° 2020-738 du juin

2020 a porté sur plusieurs mesures en matière de la commande publique. Par conséquent, les entreprises qui sont placées en redressement judiciaire et qui bénéficient d'un plan de redressement peuvent jusqu'au 10 juillet 2021 déposer leurs candidatures dans le cadre de la commande publique. Les candidats qui souhaitent en bénéficier peuvent jusqu'au 31 décembre 2023 justifier de leurs capacités financières en fonction du chiffre d'affaires réalisé lors des trois derniers exercices. Par ailleurs, le décret n° 2020-893 du 22 juillet 2020 vise à relever temporairement le seuil de dispense de procédure pour les marchés publics de travaux et de fourniture de denrées alimentaires. L'objectif de ce dispositif est de participer à la relance économique en rendant plus simple les procédures de passation des marchés publics. D'une part, le décret a augmenté le seuil de dispense de procédure pour la passation des marchés publics de travaux à 70 000 euros hors taxes. Cette règle s'applique notamment aux contrats signés avant le 10 juillet 2021. D'autre part, la conclusion des marchés publics dans le cadre de la fourniture des denrées alimentaires était possible pour les produits livrés avant le 10 décembre 2020 si les deux conditions suivantes ont été réunies : le marché devait répondre à un besoin inférieur à 100 000 euros hors taxes et la vente des denrées alimentaires devait être perturbée par la crise sanitaire. La loi d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP) a été adoptée le 8 décembre 2020. Le présent dispositif vise à soutenir les opérateurs économiques dans le cadre du plan de relance en continuant notamment à appliquer certaines dispositions adoptées pendant l'état d'urgence sanitaire. De ce qui précède, il convient de préciser que suite à la crise sanitaire le droit de la réforme de la commande n'arrête pas de subir des réformes. L'objectif est d'instaurer un environnement juridique favorable à la commande publique.

SA



TRANSITION DIGITALE

Les collectivités territoriales : un maillon principal de la cyberdéfense nationale ■

ENGAGÉES DEPUIS PEU DANS UNE SÉRIEUSE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE, LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES PRÉSENTENT DE NOMBREUSES LACUNES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INFORMATIQUE. LA PROTECTION DE LEURS SYSTÈMES D'INFORMATION CONSTITUE AINSI L'UN DES CHAMPS PRIORITAIRES DÉFINIS PAR LA REVUE STRATÉGIQUE DE CYBERDÉFENSE (RSC) DE 2018 POUR CONSOLIDER LE MODÈLE NATIONAL DE CYBERDÉFENSE. L'OBJECTIF ÉTANT DE DÉPASSER LES FREINS JURIDIQUES AUTANT QUE TECHNIQUES POUVANT IMPACTER LA QUALITÉ DES SERVICES NUMÉRIQUES FOURNIS AU SEIN DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

Selon l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), le quart des attaques de type Ransomware ciblent les collectivités territoriales. Un constat qui est en effet en augmentation continue en vue de la sensibilité des données stockées au niveau de ces structures. À titre d'exemple, la région du Grand Est a dû faire face à une importante attaque de piratage informatique qui a paralysé l'ensemble des services administratifs en février 2020. La municipalité de Sarrebourg en Moselle a été également victime d'une cyberattaque rançongiciel en juin 2019. Par conséquent, les services administratifs ont été bloqués pendant de nombreux jours sur cette commune mosellane. Actuellement, les collectivités territoriales sont de plus en plus amenées à identifier les risques existants ou à venir susceptibles de freiner l'accélération de la transformation numérique des territoires. L'accent est alors mis sur la sensibilisation des acteurs à propos des impacts de la cyberattaque et la nécessité de sécuriser les données des citoyens. Malgré que cette problématique ne constitue qu'un sujet secondaire pour la majorité des communes françaises. En outre, le défi de la sécurité du numérique des collectivités territoriales n'est pas une priorité pour la quasi-majorité des maires. Ce qui peut être expliqué par l'effectif réduit sur les quelque 34 000 communes françaises dont la plupart d'entre elles ne dépassent pas les 500 habitants. Le manque de moyens humains autant que financiers dans ces zones constitue aussi un véritable frein.

LA CYBERDÉFENSE IMPLIQUE UN ENGAGEMENT TRANSVERSAL

Étant un maillon principal, les collectivités territoriales sont interpellées à prendre part des chantiers de modernisation de



Un quart des attaques par rançongiciels ciblent les collectivités territoriales.

l'administration et de la transformation numérique prévus par l'État. L'objectif étant de s'organiser techniquement et juridiquement afin de préserver les données des citoyens ainsi que les infrastructures sensibles. Ceci, permettra de renforcer notamment, la confiance des usagers dans l'utilisation des services numériques ; la sécurité des données à caractère personnel ou encore la sécurité des acteurs critiques pour l'État. Les collectivités territoriales, les préfetures, l'État, les acteurs publics et privés sont, tous, conviés à s'impliquer afin de lutter contre les risques des cyberattaques. La mise en place du programme de développement concerté de l'administration numérique territoriale (DCANT 2018-2020) vient, pour sa part, garantir une gouvernance partagée entre l'État et les collectivités territoriales de la transformation numé-

rique. Il incite aussi les différentes parties à « construire un socle commun d'applications, de briques numériques, de référentiels et de cadres partagés pour accélérer la transformation numérique, de contribuer à une approche globale de la donnée au service des politiques d'intérêt général et de faciliter le passage à l'échelle de l'administration numérique. » Partenariat public-privé, formation des acteurs, sensibilisation de la population, réglementations, action de l'ANSSI sont alors des outils et des moyens mis en place afin d'accompagner les élus, les maires et les collectivités territoriales dans la lutte contre les cyberattaques. Objectif affiché : former un continuum de cybersécurité apte à préserver en toute sécurité les données des citoyens, de plus en plus prisées par les cybercriminels.

DKI



MÉTROPOLISATION

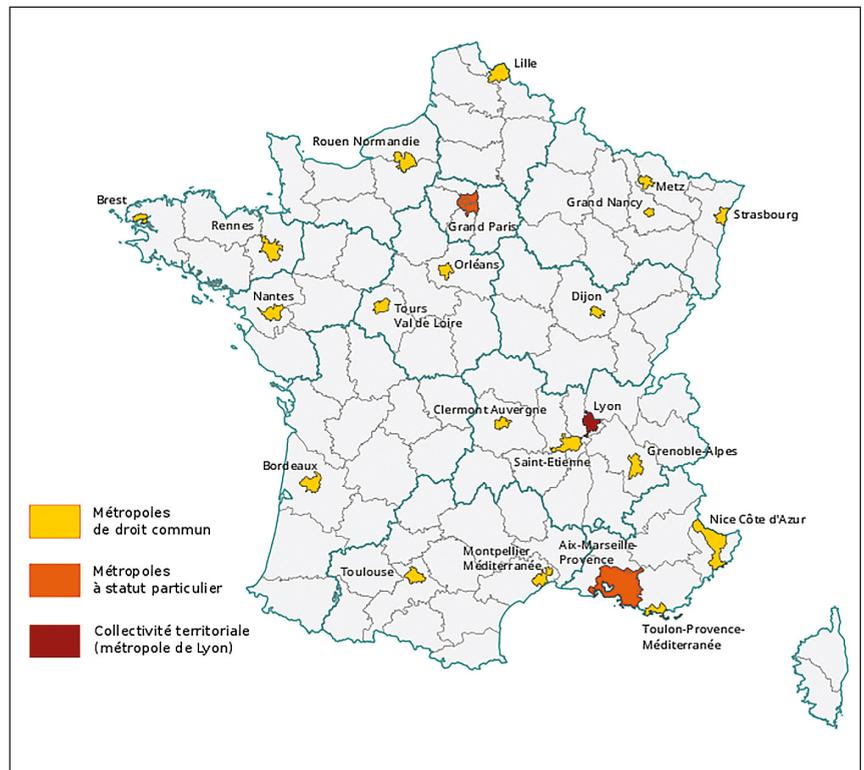
Un atout ou une menace pour les territoires ? ■

LES 21 MÉTROPOLIS FRANÇAISES EXISTANTES AUJOURD'HUI, DONT DEUX AYANT UN STATUT PARTICULIER, PORTENT LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE AU NIVEAU NATIONAL. EN EFFET, CELLES-CI RÉSISTENT PLUS AUX CRISES ÉCONOMIQUES ET ACCUEILLENT LE PLUS GRAND NOMBRE DE CRÉATIONS D'EMPLOIS. CÉPENDANT, ELLE ENGENDRE UNE DIVERSITÉ DE PROBLÈMES ALLANT DES INÉGALITÉS SOCIALES À LA POLLUTION. ALORS, FAUT-IL ENCOURAGER OU BIEN FREINER LE DÉVELOPPEMENT DES MÉTROPOLIS ?

Dérivé du mot métropole, la métropolisation est considérée comme une dynamique spatiale participant à organiser le territoire, et ce, autour d'une commune ou d'un espace urbain. Elle peut être définie également comme la concentration des hommes et des activités (économiques, culturelles, politiques...) au niveau des principales agglomérations. Créée par la loi de réforme des collectivités territoriales de 2010, et renforcée par la loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles de 2014, une métropole est le fruit de la réunion d'une commune centre et les agglomérations voisines. Pour accéder au statut de métropole, les regroupements de communes doivent dépasser les 400 000 habitants au total, mais aussi faire partie d'une aire urbaine composée de plus de 650 000 citoyens. Les métropoles ont pour mission de la mise en place des projets de développement économique, éducatif, écologique, mais aussi culturel et social visant à améliorer la cohésion et la compétitivité et assurer un développement durable et solidaire du territoire. Pour les soutenir, le gouvernement signe avec elles des pactes visant à financer des projets d'envergure. Au niveau de la Lorraine, l'activité se concentre autour des métropoles de Nancy et Metz. La première a obtenu officiellement le statut de métropole en juillet 2016 et la deuxième en janvier 2018. Le poids de ces dernières diffère en fonction de leur attractivité économique, leur démographie ainsi que leur statut politique et administratif.

UN ATOUT OU UNE MENACE ?

Considérées comme un modèle économique performant, les métropoles concentrent les différentes fonctions économiques ce qui assure la création d'un écosystème favorisant la coopération et notamment l'innovation. Celui-ci s'appuie sur une économie de la croissance



qui s'articule autour du développement des technologies de l'information et de la communication. En revanche, ce modèle d'organisation a des conséquences négatives sur la cohésion territoriale vu que certaines métropoles mettent en avant leurs potentiels et ne partagent pas leur dynamique de croissance avec les communes qui les entourent. En effet, la métropolisation peut être une source de fracture territoriale, car elle se traduit parfois par une inégalité entre la métropole et ses périphéries. En outre, elle amplifie un certain nombre de problèmes d'aménagement liés à l'augmentation de la pollution et l'embouteillage, l'injustice sociale, l'étalement urbain, les mobilités croissantes, la disparition des terres agricoles et bien d'autres. D'autre part, les grandes agglomérations ont du mal à gérer les problèmes de congestion

notamment en matière de transport et de logement et souffrent également du polycentrisme et de la gentrification, un processus urbain par lequel les quartiers centraux se transforment profondément suite à l'arrivée de nouveaux habitants de classe moyenne ou supérieure. Pour conclure, les métropoles ont été les plus fragilisées par la crise sanitaire mondiale due à la pandémie de Covid-19. Cette situation est causée par la concentration de l'homme et des facteurs de production, qui a contribué à la propagation du virus et a engendré des conséquences économiques lourdes. Certes, les métropoles souffrent de plusieurs problèmes, mais elles sont les plus dynamiques dans le cadre de la reprise économique. Alors, face à la crise sanitaire, la métropolisation a-t-elle monté ses limites ?

MH



CONJONCTURE

Les Contrats de relance et de transition écologique (CRTE) au service de la relance économique ■

FACE À LA CRISE SANITAIRE, LE GOUVERNEMENT A SOUHAITÉ METTRE EN PLACE DES MESURES ÉCONOMIQUES FORTES, ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE AU CŒUR DES ENJEUX DE LA RELANCE ET ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES DANS CETTE TRANSITION. UNE APPROCHE PARTENARIALE A AINSI ÉTÉ MISE EN PLACE DANS CE SENS. IL S'AGIT DES CONTRATS DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE).

Le cadre de contractualisation entre l'État, les collectivités territoriales et les acteurs locaux a évolué. Une nouvelle relation de travail a été instaurée, notamment avec les nouveaux Contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Copilotés par Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique, et Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, ces contrats sont des outils de simplification et de mise en cohérence des soutiens apportés par l'État aux territoires. Le but est d'accompagner chaque territoire pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État.

CRTE, TROIS ENJEUX MAJEURS

Alliant ambition de transition écologique, développement économique et cohésion territoriale, les CRTE visent à accompagner la création et la consolidation des projets de territoires compatibles avec les besoins de cohésion des territoires et de transition écologique. Destinés aux élus de tous les territoires ruraux, urbains, métropolitains et ultramarins, les CRTE répondent à trois enjeux majeurs. Il s'agit, à court terme, d'associer les collectivités territoriales, les acteurs socioéconomiques, les associations et les habitants au plan de relance économique et écolo-



Les CRTE associent les collectivités territoriales, les acteurs socioéconomiques, les associations et les habitants au plan de relance économique et écologique de la France.

gique de la France. Cette nouvelle génération de contrats territoriaux sera un vecteur de la relance 2021-2022 et participera activement à la réussite du plan France Relance tout en engageant toutes les collectivités. À moyen terme, les CRTE permettront d'accompagner les collectivités dans leur projet de territoire et ce, sur la durée du mandat municipal. Les projets portés dans le cadre de ces contrats sont orientés vers un nouveau modèle de développement que ce soit sur le plan écologique, social, économique ou sanitaire. Ils doivent toutefois être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels. Ces nouveaux contrats permettront également de simplifier le paysage contractuel en rapprochant les dispositifs contractuels de l'État et des différents partenaires au service des spécificités et enjeux de chaque territoire de projet. Ils constitueront ainsi des «contrats-enveloppes» regroupant les différents dispositifs de financement en appui aux collectivités.

QU'EN EST-IL DES MOYENS APPORTÉS PAR L'ÉTAT ?

L'État met des moyens financiers renforcés à la disposition des collectivités,

notamment les plus fragiles. Concrètement, les crédits mobilisables pour financer les opérations des CRTE sont ceux de la DSIL relance, la DSIL de droit commun, de la DETR, du FNADT, des ministères concernés par les contrats ou les axes thématiques intégrés dans les CRTE, mais aussi ceux des opérateurs partenaires notamment dans le cadre du comité régional des financeurs, des collectivités partenaires et des fonds européens. Des modalités d'accompagnement en matière d'ingénierie et d'animation ont également été mises en place. Dans le détail, les collectivités dont les capacités ne sont pas suffisantes peuvent bénéficier d'un cofinancement de poste de chef de projet contractualisation avec les crédits inscrits dans les volets territoriaux du CPER (FNADT). Ils peuvent également profiter de la mobilisation des moyens localement disponibles dans l'écosystème d'ingénierie recensés à l'occasion de la mise en place des délégations territoriales de l'ANCT dans les départements (agences techniques départementales, CAUE, agences d'urbanisme, opérateurs locaux...). En parallèle, l'ADEME pourra, à travers ses actions territoriales, apporter des financements sur les postes d'ingénierie ou d'animation.

FED